

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 août 2020

DCM N° 20-08-27-3

Objet : Budget supplémentaire de l'exercice 2020.

Rapporteur: M. LUCAS

Le Budget Supplémentaire (BS) est une décision modificative du budget qui présente la particularité de reprendre les résultats de clôture de l'année antérieure et d'intégrer les restes à réaliser (RAR). Ces restes à réaliser sont constitués des crédits d'investissement, hors autorisations de programme (AP), engagés mais non mandatés à la clôture de l'exercice précédent.

Le Budget Supplémentaire 2020 porte sur le budget principal et les deux budgets annexes (camping municipal et Zones). Pour chacun d'eux, il intègre d'une part les éléments issus de l'année antérieure cités en préambule, et d'autre part des ajustements et des opérations nouvelles.

Le Budget Supplémentaire 2020 s'inscrit dans le contexte singulier de la crise sanitaire de la COVID-19 et du renouvellement du Conseil Municipal. Usuellement voté lors du conseil de juillet, il est ainsi soumis à un conseil exceptionnel fin août. Première modification du budget depuis le vote du Budget Primitif (BP) en décembre 2019, il intègre les conséquences de la crise sur les recettes de la Ville, et les mesures prises par décision administrative pendant l'état d'urgence sanitaire. En sus des habituels ajustements et opérations nouvelles inscrits en cours d'année, le BS 2020 révisé les prévisions de dépenses impactées par la crise : crédits afférents à l'activité des services, besoins nouveaux en matière de sécurité sanitaire, projets décalés sur 2021 pour des raisons techniques et premières mesures de soutien décidées au printemps. Au-delà des conséquences de la crise sanitaire, le BS 2020 intègre surtout un **plan de soutien à l'économie régionale de 3 M€, réalisable dans des délais courts**, et en cohérence avec les priorités de la nouvelle majorité municipale : sécurité, propreté et écologie.

Concernant le budget annexe du camping, le budget supplémentaire ajuste certaines prévisions de dépenses et de recettes afin d'absorber les effets de la crise. Ainsi, les prévisions de recettes sont réduites de 126 k€ (-38 %) et les dépenses de 29 k€ (- 16 k€ pour la masse salariale et - 13 k€ pour certains frais de fonctionnement courants). L'excédent reporté de 2019 (320 k€) est affecté à l'annulation de l'emprunt d'équilibre affiché lors du vote du Budget Primitif (175 k€), à l'équilibre de la section de fonctionnement (98 k€), et au financement d'investissements complémentaires (47 k€) notamment pour des voiries et des bornes de distribution d'eau et d'électricité.

Concernant le budget annexe des zones, le budget supplémentaire intègre tout d'abord le déficit reporté, qui porte sur la section d'investissement. Ensuite, il convient d'ajuster les crédits de plusieurs projets : le prix définitif de l'achat à l'EPFL des terrains de la ZAC Desvallières étant

dorénavant connu, la prévision du Budget Primitif (BP) est ajustée en conséquence ; une cession secteur Charles le Payen avait été inscrite au BP 2020 mais la signature de l'acte n'aura vraisemblablement pas lieu cette année, la recette prévisionnelle de 475 k€ est donc annulée ; des ajustements sont également effectués concernant des travaux de voirie et réseaux sur les ZAC du Grand Projet de Ville de Borny (+ 119 k€) et Charles le Payen (- 15 k€). Les écritures d'ordre de gestion comptable des stocks de terrains de ces ZAC sont ajustées en conséquence. Il résulte de tous ces éléments un besoin d'augmentation de l'emprunt de 1,389 M€, portant l'emprunt d'équilibre du budget annexe pour 2020 à 3,337 M€. Cet emprunt d'équilibre affiché au budget ne devrait pas être réalisé en totalité. En effet, les prévisions de dépenses comprennent 1,9 M€ pour la ZAC Desvallières, qui sont nécessaires pour pouvoir engager les marchés de travaux d'ici la fin de l'année, mais le calendrier prévisionnel de l'opération ne prévoit pas de démarrage avant 2021.

Concernant le Budget Principal, le Budget Supplémentaire 2020 se compose de plusieurs éléments : la prise en compte des restes à réaliser, l'intégration du résultat 2019 et les ajustements habituels de mi exercice (1) ; les conséquences de la crise sanitaire et économique et les mesures d'urgence (2) ; et enfin le plan de soutien et les premiers projets de la nouvelle majorité municipale (3).

1. Les reports de 2019 et les ajustements habituels de milieu d'année

1.1. Les restes à réaliser et le résultat de l'exercice 2019

Le budget supplémentaire intègre tout d'abord les reports de dépenses et de recettes prévues et engagées en 2019 mais non réalisées sur cet exercice (RAR) pour un montant de 9,085 M€ en dépenses et 5,932 M€ en recettes. Il intègre également le résultat d'investissement cumulé constaté à l'issue de l'exercice 2019, soit un déficit de 8,623 M€. Le solde négatif de ces deux premiers éléments (11,777 M€) est financé par une part de l'excédent cumulé de fonctionnement constaté à l'issue de l'exercice 2019 (14,293 M€), conformément à la délibération d'affectation du résultat 2019 en date du 28 mai 2020.

Le reste non affecté de l'excédent de fonctionnement évoqué ci-dessus (**2,516 M€**) constitue le résultat net global de l'exercice 2019. Cet excédent est mobilisable en 2020 et permet de financer (en partie) les éléments présentés ci-après.

1.2. Les ajustements habituels de mi-exercice

A mi-exercice, il est habituel d'effectuer un certain nombre d'ajustements, en commençant par les **prévisions de recettes** qui peuvent être précisées suite à diverses notifications qui interviennent au premier semestre. La dotation forfaitaire (DF) doit ainsi être ajustée de - 126 k€, en raison d'un écrêtement de péréquation plus important que prévu, tandis que la dotation de solidarité urbaine (DSU) peut être ajustée de + 9 k€. Le produit de la fiscalité "ménage" (taxe d'habitation et taxes foncières) peut être revalorisé de + 101 k€ suite à la notification des bases prévisionnelles d'imposition. L'attribution de compensation versée par Metz Métropole peut quant à elle être revalorisée de + 537 k€ suite à la notification de la facture définitive des services mutualisés pour 2019, qui s'est avérée inférieure à la charge prévisionnelle, évaluée de manière prudente lors du BP.

Par ailleurs, certains projets gérés en autorisation de programme (dont les crédits ne peuvent être inscrits en RAR) bénéficiaient de subventions inscrites au budget 2019 qui n'ont pas été perçues dans les délais prévus et de ce fait non inscrites au BP 2020. Il convient de faire glisser ces prévisions non réalisées sur l'exercice 2020. Il s'agit notamment du solde des subventions pour l'Agora (1,377 M€), et de participations pour la rénovation des serres du jardin botanique (70 k€ de la fondation TOTAL, 6 k€ de la fondation du patrimoine et 42 k€ de Mécénat). Toujours concernant les subventions, il est possible d'effectuer des ajustements au regard de certains projets qui se sont précisés, et de la vérification de leur éligibilité aux dispositifs d'aide. Il convient d'inscrire à ce titre 315 k€ de recettes supplémentaires (répartis sur 9 projets). A contrario, certaines prévisions sont révisées à la baisse. Ainsi, la vente de certificats d'économie d'énergie est ajustée de - 90 k€. En outre, la constatation de doublons pour 3 subventions (inscrites en recette nouvelle au BP 2020 alors qu'elles étaient déjà prévues en 2019 et inscrites dans la liste des RAR) conduit à annuler 785 k€ de prévisions.

Enfin, il convient d'intégrer au budget certaines recettes exceptionnelles dont la perception a été constatée au premier semestre. Il s'agit notamment d'indemnités d'assurance pour 462 k€ (300 k€ d'accord transactionnel concernant le dossier "Soudières", conformément à la DCM 20-02-27-01, et 162 k€ relatifs à 4 indemnités perçues suites à des sinistres) ; de produits de cessions pour 124 k€ ; et de quelques régularisations de recettes qui auraient dû être titrées sur les exercices antérieurs et qui ne le sont finalement qu'en 2020 (140 k€ d'aides de l'Etat pour les ateliers et chantiers d'insertion et 50 k€ pour la convention entre la ville et Metz Métropole relative aux prestations rendues par la ville au Syndicat des Eaux de la Région Messines (SERM)).

Après les recettes, il convient d'effectuer la même démarche d'ajustement à mi-exercice sur les **prévisions de dépenses**. Le premier point concerne l'ajustement de la masse salariale au vu du niveau de réalisation du premier semestre (- 600 k€ soit - 0,7 %) et l'ajustement de la charge de la dette (- 100 k€ d'intérêts et + 150 k€ de capital) au vu des montants tirés et des conditions obtenues en toute fin d'année 2019 (soit après la préparation du BP).

Le BS intègre également traditionnellement les subventions exceptionnelles aux clubs sportifs en cas de participation à des événements majeurs ou d'organisation de compétitions importantes. Il convient à ce titre d'inscrire au BS 2020 150 k€ de subvention à Metz Handball pour sa qualification au Final Four de la coupe d'Europe.

Concernant le programme de dépenses 2020, certains projets gérés en AP n'ont pas consommés l'intégralité des crédits prévus en 2019. Il convient de les rééchelonner sur les exercices suivants. Les crédits 2020 sont donc augmentés pour les travaux au restaurant scolaire de la Seille (302 k€) et pour solder le dossier de l'Agora (229 k€). Le versement du solde (500 k€) de la subvention accordée au FC Metz pour la rénovation de la tribune sud du stade Saint Symphorien est accéléré pour être versé en 2020 au lieu de 2021. Cela est notamment permis par la réduction de 500 k€ de l'enveloppe allouée au nouveau PNRU (soit - 33 % des crédits 2020) en raison d'un démarrage plus tardif que prévu de certains projets. D'autres ajustements sur divers programmes sont proposés, au vu de l'affinement des projets, de leur niveau d'avancement au premier semestre, et/ou des prix obtenus suite aux appels d'offres. Cela représente un solde de 194 k€ de dépenses en plus, contraction entre des hausses sur 18 projets pour 599 k€ et des baisses sur 7 projets pour 405 k€ (notamment un ajustement particulier cette année concernant la suppression de l'enveloppe annuelle (258 k€) dédiée aux actions sur les copropriétés dégradées, désormais prise en charge par Metz Métropole).

Afin de permettre la réalisation de travaux urgents sur 4 bâtiments suite à des incidents (panne importante, dégâts des eaux) 169 k€ sont inscrits pour abonder des enveloppes annuelles dédiées à l'entretien des bâtiments et équipements qui s'avèrent insuffisantes pour intégrer ces aléas.

Enfin, quelques programmes sont ajustés par des inscriptions nouvelles équilibrées en dépenses et en recettes : 145 k€ supplémentaires pour les 800 ans de la cathédrale (dépenses nouvelles permises par l'obtention de cofinancements équivalents), 50 k€ d'augmentation des crédits pour la seconde phase de l'étude sur les services écosystémiques rendus par les arbres modulés selon l'essence (SESAME) (du fait de l'augmentation du nombre de partenaires cofinanceurs), 25 k€ d'augmentation des crédits du programme UNESCO (permise par l'obtention de cofinancements équivalents), 1 700 € de travaux d'office dans le cadre de procédures de périls, et 2 000 € pour permettre d'encaisser et rendre des cautions, notamment concernant les badges d'accès en véhicule sur le plateau piéton du centre-ville.

1.3. Les régularisations et ajustements techniques

Plusieurs régularisations et ajustements techniques, équilibrés en dépenses et en recettes, sont également inscrits :

- un ajustement technique de l'enveloppe des amortissements, avec + 228 k€ en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement et + 13 k€ en recettes de fonctionnement et dépenses d'investissement ;
- des régularisations d'imputations comptables sans que l'objet ni le montant de la dépense ne change, avec principalement en section de fonctionnement 298 k€ transférés du chapitre 011 "charges à caractère général" au chapitre 012 "frais de personnel" pour la dépense relative à la

participation employeur au dispositif de chèques vacances, et en section d'investissement 220 k€ transférés du chapitre 23 "immobilisation en cours" au chapitre 204 "subventions d'équipement" concernant la participation de la ville aux travaux à l'arsenal. Par ailleurs 44 k€ sont transférés du chapitre 20 "études" au chapitre 21 "immobilisations", et 50 k€ sont transférés du chapitre 65 "autres charges de gestion courantes" au chapitres 67 "charges exceptionnelles" ;

- des écritures d'ordre relatives à l'étalement de charge d'un achat de terrain auprès de l'EPFL sur le secteur de Vallières, dont la convention d'achat prévoit un paiement échelonné sur 5 ans à commencer en 2020. Il convient de "provisionner" les échéances 2021 à 2024 ;
- afin d'éviter une commission de dédit en cas de non tirage du solde d'un emprunt, il est proposé de procéder simultanément à un tirage de 2,568 M€ et à son remboursement anticipé. Cela concerne le solde de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts en 2015 pour financer 50 % des contributions de la Ville à la construction du centre de congrès (30 M€ initialement). Le montant de cet emprunt avait été arrêté avant que ne soit connue la participation du Département de la Moselle (10 M€), subvention qui a permis de réduire la participation de la ville à 26 M€. Le financement par emprunt est ainsi réduit compte tenu de cette évolution du plan de financement.

2. Les conséquences immédiates de la crise sanitaire et économique et les mesures d'urgence

Le budget supplémentaire 2020 ajuste les prévisions budgétaires aux conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. En effet, la période de confinement a d'une part bouleversé l'activité des services municipaux et les plannings de réalisation des projets. D'autre part, la baisse brutale de l'activité économique durant 2 mois et la crise économique annoncée impactent certaines prévisions de recettes, essentiellement fiscales. De plus, de premières mesures de soutien ont été prises dès le printemps, impliquant notamment des abandons de recettes.

Les ajustements du budget liés à la crise consistent donc à la fois à diminuer les prévisions de recettes (- 6,290 M€), diminuer les prévisions de dépenses (- 4,310 M€), et inscrire des dépenses nouvelles (+ 2,359 €).

2.1 Les ajustements en section de fonctionnement

La réduction voire l'arrêt de l'activité de certains services en raison du confinement, puis la reprise avec une fréquentation moindre, ont un impact significatif sur les dépenses et les recettes de certains services. La petite enfance voit ainsi ses prévisions de recettes diminuer de 2,383 M€ et ses dépenses de 419 k€. Le service périscolaire estime que ses recettes vont diminuer de 730 k€ et ses dépenses de 661 k€. Le service des piscines s'attend à une baisse de ses recettes de 275 k€ tout en maintenant pour l'instant son niveau de dépenses prévu au BP. Il en est de même pour le stationnement sur voirie (- 910 k€ sur les prévisions de recettes et maintien pour l'instant de son niveau de dépenses prévu au BP). La fermeture des écoles a engendré une baisse de 194 k€ de dépenses. L'annulation ou la modification de certaines manifestations et de certains événements (Metz Plage, 14 juillet, Constellations, Fêtes de la Mirabelle) engendrent une baisse de dépenses de 457 k€ et 253 k€ de recettes en moins (cofinancements). Les ajustements budgétaires liés à la réduction d'activité des autres services s'élèvent à 164 k€ de baisses de dépenses et 288 k€ de baisses de recettes, ce qui porte le total des ajustements dus à la moindre activité à - 1,894 M€ de dépenses et - 4,840 M€ de recettes.

Les dépenses nouvelles pour l'adaptation aux nouvelles mesures sanitaires (masques pour la population et pour les services, solution hydro alcoolique, adaptation d'espaces de travail et de banques d'accueil,...) sont estimées au total sur l'année à 1,259 M€.

La masse salariale est impactée par deux éléments qui se neutralisent : d'une part des dépenses supplémentaires pour le versement de la "prime COVID" (470 k€), et d'autre part des dépenses en moins (- 450 k€) en raison du retard pris dans certains recrutements et du moindre recours aux saisonniers durant l'été par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, deux recettes fiscales vont se trouver impactées par le confinement : le très fort ralentissement pendant deux mois des transactions immobilières devrait engendrer une baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Bien qu'une accélération soit entrevue depuis la mi-mai, la

baisse est pour le moment estimée à - 680 k€. La baisse de la consommation électrique des abonnés à petite et moyenne puissance pendant le confinement impactera la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), dont la baisse est estimée sur l'année à - 10 % soit - 217 k€.

Enfin, les mesures d'urgence prises au printemps au titre du soutien aux entreprises s'élèvent à 1,580 M€, scindé en deux parties : 1,005 M€ d'abandon de recettes (locaux municipaux loués à des entreprises, commerçants du marché couvert et des marchés de plein vent, redevances d'occupation du domaine pour les terrasses de cafés et restaurants et les occupations de trottoirs et voies de circulation lors des chantiers), et 575 k€ de dépenses pour le dispositif "rebond d'achat" en partenariat avec la Fédération des commerçants.

Les aides de l'Etat pour aider les collectivités à faire face aux impacts de la crise sont estimées à 414 k€ : 370 k€ au titre de la compensation des pertes fiscales et domaniales et 44 k€ pour les achats de masques.

2.2 Les ajustements de dépenses d'investissement

La section d'investissement est marquée par la prise en compte de plusieurs décalages inévitables dans le démarrage ou l'avancement de certains projets. Ainsi, pour les projets gérés en AP (dont les crédits non consommés ne peuvent faire l'objet de restes à réaliser en fin d'exercice), les crédits inscrits sur l'exercice 2020, non réalisés, sont annulés et seront réinscrits lors du BP 2021. Au total, 7 opérations voient une partie de leurs crédits décalés sur 2021, pour 1,965 M€.

Les recettes d'investissement ne sont pas impactées par la crise car la grande majorité des crédits prévus en 2020 sont liés aux dépenses passées.

3. Le plan de soutien à l'économie régionale et la mise en œuvre des premières mesures du mandat

La situation exceptionnelle que nous vivons depuis mi-mars et les déséquilibres économiques et sociaux qui se profilent du fait des risques de plan sociaux et de faillites d'entreprises nécessitent des mesures fortes, notamment en matière de soutien et de relance de l'activité économique.

Le budget supplémentaire propose ainsi un plan de 3 M€ axé sur le soutien à l'économie locale et l'écologie, dont les actions sont réalisables dans des délais courts, par des entreprises régionales et en cohérence avec les engagements de la nouvelle majorité municipale. Le financement de ce plan sera assuré d'une part par 2 M€ de supplément de dividendes qui vont être versés par l'UEM (en raison des bons résultats de l'entreprise en 2019, 14,325 M€ seront perçus au lieu de 12,325 M€ prévus au BP), et d'autre part par 1 M€ d'emprunt supplémentaire.

Ce plan de soutien et de mise en œuvre des premières mesures du mandat portera sur l'engagement de travaux divers dans les bâtiments municipaux (crèches, écoles, gymnases, locaux techniques et administratifs) ayant pour but d'améliorer la performance énergétique et/ou la qualité de travail des agents et d'accueil des usagers (1,160 M€) ; il comprendra également l'acquisition et/ou le renouvellement d'équipements de plusieurs services (en particulier la police municipale, la propreté urbaine et les espaces verts) (900 k€), un renforcement significatif du programme de plantation d'arbres (360 k€) à l'automne 2020, le déploiement de nouveaux dispositifs de vidéo protection (100 k€), et la mise en place d'équipements accessibles aux enfants porteurs de handicap sur des aires de jeux (30 k€).

Ces projets, qui sont en mesure d'être engagés très rapidement et réalisés en 2020, ont été identifiés comme étant de nature à pouvoir être réalisés par les artisans et entreprises locales et régionales.

Au total, le budget supplémentaire peut être résumé ainsi (en milliers d'€) :

DEPENSES		RECETTES	
Reports de 2019 sur 2020	+ 17 709	Reports de 2019 sur 2020	+ 17 709
<i>restes à réaliser</i>	+ 9 086	<i>restes à réaliser</i>	+ 5 932
<i>résultat d'invest 2019 reporté</i>	+ 8 623	<i>affectation du résultat</i>	+ 11 777
		Résultat reporté	+ 2 516
Ajustements de mi-exercice	+ 4 177	Ajustements de mi-exercice	+ 6 000
<i>remboursement anticipé emprunt CdC</i>	+ 2 568	<i>remboursement anticipé emprunt CdC</i>	+ 2 568
<i>régularisations et ajustements techniques</i>	+ 890	<i>régularisations et ajustements techniques</i>	+ 890
<i>autres ajustements (dont glissement CP 2019)</i>	+ 719	<i>fiscalité & dotations</i>	- 16
		<i>attribution de compensation</i>	+ 537
		<i>autres ajustements (dont glissement CP 2019)</i>	+ 2 021
Adaptation à la crise	- 1 951	Adaptation à la crise	- 6 290
<i>annulation de dépenses</i>	- 2 345	<i>pertes de recettes des services</i>	- 4 840
<i>glissement de dépenses sur 2021</i>	- 1 965	<i>pertes fiscales (DMTO & TCCFE)</i>	- 898
<i>rebond d'achat</i>	+ 575	<i>abandon de recettes</i>	- 1 005
<i>autres dépenses supplémentaires</i>	+ 1 784	<i>dotation de compensation Covid</i>	+ 370
		<i>autres recettes (masques, matériel, refacturation)</i>	+ 83
Plan de soutien	+ 3 000	Dividendes UEM	+ 2 000
<i>2,7 M€ en investissement et 0,3 M€ en fonctionnement</i>		Emprunt complémentaire	+ 1 000
Ajust. de l'autofinancement (<i>dép. fonctionnement</i>)	- 386	Ajust. de l'autofinancement (<i>rec. investissement</i>)	- 386
total	+ 22 549	total	+ 22 549

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU le projet de Budget Supplémentaire présenté par le Maire pour l'exercice 2020, Budget Principal, Budget Annexe du Camping, Budget Annexe des Zones réunis,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ADOPTER ET VOTER** par chapitre ledit budget supplémentaire 2020 dont le montant est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses	Recettes
Budget principal	réelles	-375 617,18	-396 929,00
	d'ordre	-8 382,82	12 929,00
	TOTAL	-384 000,00	-384 000,00
Budget annexe du Camping	réelles	-28 884,00	156 823,02
	d'ordre	185 707,02	
	TOTAL	156 823,02	156 823,02

Budget annexe des Zones	réelles	15 538,74	2 795 422,82
	d'ordre	2 661 588,82	-118 295,26
	TOTAL	2 677 127,56	2 677 127,56

TOTAL FONCTIONNEMENT	ordre	-388 962,44	2 555 316,84
	réel	2 838 913,02	-105 366,26
	TOTAL	2 449 950,58	2 449 950,58

INVESTISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Budget principal	réelles	13 334 956,31	16 510 342,36
	RAR	9 085 625,53	5 931 551,30
	d'ordre	662 130,48	640 818,66
	TOTAL	23 082 712,32	23 082 712,32

Budget annexe du Camping	réelles	47 189,36	-138 517,66
	d'ordre		185 707,02
	TOTAL	47 189,36	47 189,36

Budget annexe des Zones	réelles	4 252 799,32	1 591 210,50
	d'ordre		2 661 588,82
	TOTAL	4 252 799,32	4 252 799,32

TOTAL INVESTISSEMENT	ordre	17 634 944,99	17 963 035,20
	réel	662 130,48	3 488 114,50
	TOTAL	27 382 701,00	27 382 701,00

TOTAL GENERAL

		Dépenses	Recettes
Budget principal	réelles	12 959 339,13	16 113 413,36
	d'ordre	653 747,66	653 747,66
	TOTAL	22 698 712,32	22 698 712,32

Budget annexe du Camping	réelles	18 305,36	18 305,36
	d'ordre	185 707,02	185 707,02
	TOTAL	204 012,38	204 012,38

Budget annexe des Zones	réelles	4 268 338,06	4 386 633,32
	d'ordre	2 661 588,82	2 543 293,56
	TOTAL	6 929 926,88	6 929 926,88

TOTAL GENERAL	ordre	17 245 982,55	20 518 352,04
	réel	3 501 043,50	3 382 748,24
	TOTAL	29 832 651,58	29 832 651,58

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,
Eric LUCAS

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires
Commissions :
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 47 Absents : 8 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ